

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

BULLETIN OFFICIEL

N° 14

SAISON 2023/2024

25/02/2024

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF
CIA DES FONCTIONNAIRES

TEL – FAX : 020.64.26.18
Site Web : lfwchlef.com

DESTINATAIRE

Monsieur :

.....

Bulletins Officiels Reçus

✱ BO N° 13

LRF Blida

« Remerciements »

COURRIER ARRIVEE:

F.A.F: a/s A.G.O «Noté».

L.R.F.Blida: a/s Invitation A.G.O «Noté».

P-Civile Chlef: a/s réponse sur la demande du Plateau U-17-15-14 «Noté».

Club/ IRBOuled-Fares: a/s Rapport sur la rencontres catégorie séniors
IRBOF vs RCHB du 16/02/2024 «Noté».

Club/ FCBBenairia: a/s Rapport sur la rencontres catégorie séniors
ACRBSidi-Abderrahmane vs FCBBenairia du 16/02/2024 «Noté».

Club/FCBBenairia:a/s Rapport sur la rencontre catégorie jeunes U-19
FCBBenairia vs NSidi-Ziane du 16/02/2024 «Noté».

Club/ CMTénès: a/s domiciliation pour la rencontre séniors
CMTénès vs JSidi-Akkacha du 20/02/2024 «Noté».

Club/ ACRBSidi-Abderrahmane: a/s Rapport sur la rencontre
catégorie jeunes U-17 CRGuetaibia vs ACRBSidi-Abderrahmane
du 16/02/2024 «Noté».

Club/ NRBKarimia: a/s demande renfort de sécurité pour la rencontre
IRBOuled-Fares vs NRBKarimia du 23/02/2024 catégorie séniors «Noté».

COURRIER DEPART:

Radio Chlef

* **FAX** : a/s Désignation de la 13^{ème} journée de Championnat de Wilaya
de Football de Chlef -SENIORS- Division Honneur

* **FAX** : a/s Résultats de la 12^{ème} journée -SENIORS- Division Honneur
Championnat de Wilaya de Football de Chlef

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Etat de recouvrement des amendes
ART 133 du R.C.F.A Wilaya
Parues au bulletin officiel N°13 du 25/02/2024
Pavables au plus tard le 24/03/2024

N°	CLUBS	RENCONTRE			AMENDE	
		CAT	DATE	AFFAIRE	NATURE	MONTANT
01	RCHay-Badr	Séniors	16/02/24	133	CD	5.000
02	RCHay-Badr	Séniors	16/02/24	133	CD	5.000
03	RCHay-Badr	Séniors	16/02/24	133	CD	500
04	NSidi-Ziane	Séniors	16/02/24	141	CD	5.000
05	FCBBenairia	Séniors	16/02/24	142	CD	5.000
06	FCBBenairia	Séniors	16/02/24	142	CD	5.000
07	ACRBSidi-Abderrahmane	Séniors	16/02/24	142	CD	5.000
08	ACRBSidi-Abderrahmane	Séniors	16/02/24	142	CD	500
09	CAFSTénès	Séniors	16/02/24	36	COC	15.000
10	ACRBSidi-Abderrahmane	C-Jeunes	16/02/24	40	COC	15.000
11	WRHay-Bensouna	Séniors	17/02/24	35	COC	15.000
12	CAFSTénès	C-Jeunes	16/02/24	150	CD	7.000
13	CRGuetaibia	C-Jeunes	16/02/24	151	CD	2.500
14	ACRBSidi-Abderrahmane	C-Jeunes	16/02/24	151	CD	2.500
15	ANRBCbettia	Séniors	17/02/24	136	CD	5.000
16	NRKaloul	Séniors	17/02/24	144	CD	2.500
17	NRKaloul	Séniors	17/02/24	144	CD	5.000
18	CSABAin-Merane	C-Jeunes	17/02/24	38	COC	45.000
19	ANRBCbettia	Séniors	20/02/24	139	CD	5.000
20	FCBBenairia	Séniors	20/02/24	145	CD	5.000
21	IRBMoussadek	Séniors	20/02/24	146	CD	5.000
22	NRBMarsa	Séniors	20/02/24	147	CD	5.000
23	NRBMarsa	Séniors	20/02/24	147	CD	500
24	NSidi-Ziane	Séniors	20/02/24	148	CD	2.500
25	Béni-Haoua	Séniors	20/02/24	148	CD	2.500
26	JSidi-Akkacha	Séniors	20/02/24	149	CD	5.000
27	CMTénès	Séniors	20/02/24	149	CD	5.000
28	CAFSTénès	Séniors	20/02/24	37	COC	5.000

COMMISSION DE DISCIPLINE
BO N° 14 Saison 2023/2024 Séance du 21/02/2024
Membres Présents

RAHOU Mohammed

Président

BILAN

13^{ème} Journée du 16-17/02/2024

14^{ème} Journée du 20/02/2024

Désignations	Total
NOMBRE D'AFFAIRES	152
AVERTISSEMENTS	418
EXPULSIONS	49
AMENDES	93
DEMANDE DE REGULARISATION	00
RESERVE	00
TERRAINS SANCTIONNES	00

**La commission de discipline peut corriger
en tout temps les fautes de calcul et autres
erreurs manifestés**

DIVISION HONNEUR

N.B

*** GROUPE B**

- Affaire n°132 : Rencontre « CMTénès – NSidi-Ziane » Du 13/02/2024

- Après étude de la feuille de match
- Après lecture du rapport des arbitres (directeur et assistants)
- Après lecture du rapport du commissaire au match

La commission décide

- Joueur Exclu :

- * OTHMANE EL-AKEB Kamel lic n°23W02J1009 « NSZ » 04 matchs de suspension ferme + 5.000DA d'amende pour comportement antisportif envers officiel (ART.112)**

* GROUPE A

- Affaire n°133 : Rencontre « IRBOuled-Fares – RCHay-Badr » Du 16/02/2024

- Après étude de la feuille de match
- Après lecture du rapport des arbitres (directeur et assistants)
- Après lecture du rapport du commissaire au match

La commission décide

- Joueur Exclu :

- * ABDI Maamar lic n°23W02S0003 « RCHB » **06 mois de suspension ferme + 5.000DA d'amende pour comportement antisportif envers officiel (ART.112)**

- Joueurs Avertis :

- *HADJ HENNI Abdelghafour lic n°23W02J1166 « IRBOF » Avertissement AJ
- *BENBOUHENNI Yassine lic n°23W02J2255 « IRBOF » Avertissement JD
- *DENNOUKH Walid lic n°23W02J1168 « IRBOF » Avertissement JD
- *BOUCHAREB Abdelbassit lic n°23W02J0938 « RCHB » Avertissement CD
+ 5.000 DA (Circulaire N°002 décision du Bureau Fédéral le 09/11/2023)
- *FERDJI Mohammed lic n°23W02J0069 « RCHB » Avertissement JD
- *MERABET Abou-Bakr lic n°23W02J0074 « RCHB » Avertissement JD
- *BOUKHANOUS Islam lic n°23W02J0076 « RCHB » Avertissement JD

Fait Signalé :

- ***Amende 500 DA pour conduite incorrecte de l'équipe RCHB (ART.130)**

- Affaire n°134 : Rencontre « AWSChettia – CRHay-Boulfred » Du 16/02/2024

- Joueurs Avertis :

- *ATBA Ayoub lic n°23W02J0853 « AWSC » Avertissement AJ
- *HENNIA Mohammed lic n°23W02J1098 « CRHB » Avertissement AJ
- *MANSOUR BOUKHTACHE Mohamed Farouk lic n°23W02J2442 « CRHB » Avertissement AJ

- Affaire n°135 : Rencontre « CSA-ASO – NRBKarimia » Du 17/02/2024

- Joueurs Avertis :

- *CHAKOURI Younes lic n°23W02J1016 « CSA-ASO » Avertissement AJ
- *TAREB Abdellah lic n°23W02J1107 « NRBK » Avertissement AJ

- Affaire n°136 : Rencontre « ANRBChettia – IRJTSobha » Du 17/02/2024

- Joueur Exclu :

*CHERIF TAIBA Ayoub lic n°23W02J1003 « ANRBC » **01 match de suspension ferme pour cumul d'avertissements AJ + AJ (ART.103)**

- Joueurs Avertis :

- *CHELFI Ridha lic n°23W02J0915 « ANRBC » Avertissement AJ
- *AMARI Yehya lic n°23W02J0918 « ANRBC » Avertissement AJ
- *BOUZIDI Rachid lic n°23W02J0919 « ANRBC » Avertissement AJ
- *MEGHIT ZERROUKI Mawloud lic n°23W02J0906 « ANRBC » Avertissement AJ
- *CHEMINI Wail lic n°23W02J1947 « IRJTS » Avertissement AJ
- *BOUHEDIBA Abderrahmane lic n°23W02J0772 « IRJTS » Avertissement AJ

Fait Signalé :

***Amende 500 DA pour conduite incorrecte de l'équipe ANRBC (ART.130)**

- Affaire n°137 : Rencontre « IRJTSobha – IRBOuled-Fares » Du 20/02/2024

- Joueurs Avertis :

- *BOTT Zakaria lic n°23W02J0776 « IRJTS » Avertissement CAS
- *BOUROUINA Hicham lic n°23W02J2256 « IRBOF » Avertissement JD
- *MERICHE M'henni lic n°23W02J1160 « IRBOF » Avertissement CAS

- Affaire n°138 : Rencontre « CATaougrit – ASMBSobha » Du 20/02/2024

- Joueur Averti :

- *BENSAID Ahmed lic n°23W02J0240 « ASMBS » Avertissement CAS

- Affaire n°139 : Rencontre « NRBKarimia – ANRBChettia » Du 20/02/2024

Fait Signalé :

***l'Absence de l'entraîneur du club « ANRBC » 5.000DA d'amende (ART.53)**

*** GROUPE B**

- Affaire n°140 : Rencontre « CRBAbou-Hassen – IRBMoussadek » Du 16/02/2024

- Joueurs Avertis :

- *BOUKOFA Mohamed lic n°23W02J1129 « CRBA » Avertissement AJ
- *LAIREDJ Walid lic n°23W02J0881 « IRBM » Avertissement JD
- *ELKHEDIM Youcef lic n°23W02J0895 « IRBM » Avertissement AJ

- Affaire n°141 : Rencontre « JSidi-Akkacha – NSidi-Ziane » Du 16/02/2024

- Joueurs Avertis :

*ZIDANE Abdelhaq lic n°23W02J1031 « NSZ » Avertissement CAS

*GUENDEZ Miloud lic n°23W02J1211 « JSA » Avertissement AJ

Fait Signalé :

***L'absence de l'entraîneur du club « NSZ » 5.000DA d'amende (ART.53)**

- Affaire n°142 : Rencontre « ACRBSidi-Abderrahmane – FCBBenairia » Du 16/02/2024

- Après étude de la feuille de match
- Après lecture du rapport des arbitres (directeur et assistants)
- Après lecture du rapport du commissaire au match

La commission décide

- Joueur Exclu :

*BOULAOUAT Mawloud lic n°23W02J0734 « FCBB » **08 matchs de suspension ferme + 5.000DA d'amende pour tentative d'agression envers officiel (ART.120)**

- Joueurs Avertis :

*MOSTEFA Mohamed lic n°23W02J1019 « FCBB » Avertissement AJ

*BOULAOUAT Mawloud lic n°23W02J0734 « FCBB » Avertissement CD
+ 5.000 DA (Circulaire N°002 décision du Bureau Fédéral le 09/11/2023)

*SADOUK Hamid lic n°23W02J1002 « ACRBSA » Avertissement JD

*SELAMA Aboubakr lic n°23W02J0826 « ACRBSA » Avertissement CD
+ 5.000 DA (Circulaire N°002 décision du Bureau Fédéral le 09/11/2023)

*ARIF Fayçal lic n°23W02J0824 « ACRBSA » Avertissement AJ

*SADOUK Fayçal lic n°23W02J0787 « ACRBSA » Avertissement AJ

*BACHIR Badreddine lic n°23W02J1150 « ACRBSA » Avertissement AJ

Fait Signalé :

***Amende 500 DA pour conduite incorrecte de l'équipe ACRBSA (ART.130)**

- Affaire n°143 : Rencontre « CRGuetaibia – NRBMarsa » Du 17/02/2024

- Joueur Exclu :

*GRAIA Abdelkadir lic n°23W02J0818 « NRBM » **01 match de suspension ferme pour cumul d'avertissements AJ + CAS (ART.103)**

- Joueurs Avertis :

*MADI Abderraouf lic n°23W02J0878 « NRBM » Avertissement JD

*OUACHEK Othman lic n°23W02J0877 « NRBM » Avertissement CAS

*BAACH Abdelaziz lic n°23W02J0821 « NRBM » Avertissement JD

*MOKRANE Aymen lic n°23W02J0004 « CRG » Avertissement CAS

- Affaire n°144 : Rencontre « NRKaloul – CMTénès » Du 17/02/2024

- Après étude de la feuille de match
- Après lecture du rapport des arbitres (directeur et assistants)
- Après lecture du rapport du commissaire au match

La commission décide

- Joueur Exclu :

*ALI MERINA Khaled lic n°23W02J0945 « NRK » **02 matchs de suspension ferme + 2.500DA d'amende pour comportement antisportif envers adversaire (ART.111)**

- Joueurs Avertis :

*ELKHEDIM Abdelkhalek lic n°23W02E0068 « NRK » Avertissement CD
+ 5.000 DA (Circulaire N°002 décision du Bureau Fédéral le 09/11/2023)

*ELAZIZ Seyyid-Ali lic n°23W02J0997 « NRK » Avertissement JD

*TERCHA Rafik Hicham lic n°23W02J0462 « NRK » Avertissement AJ

*KHELIFA Mohamed Amine lic n°23W02J0033 « CMT » Avertissement AJ

- Affaire n°145 : Rencontre « FCBBenairia – CRGuetaibia » Du 20/02/2024

- Joueur Averti :

*CHERCHAR Mohamed Amine lic n°23W02J0710 « FCBB » Avertissement CD
+ 5.000 DA (Circulaire N°002 décision du Bureau Fédéral le 09/11/2023)

- Affaire n°146 : Rencontre « IRBMoussadek – NRKaloul » Du 20/02/2024

- Joueurs Avertis :

*DRIZI Rachid lic n°23W02J0873 « IRBM » Avertissement CD
+ 5.000 DA (Circulaire N°002 décision du Bureau Fédéral le 09/11/2023)

*ADDOU Bilal lic n°23W02J1702 « IRBM » Avertissement JD

*ELKHEDIM Youcef lic n°23W02J0895 « IRBM » Avertissement AJ

*DJEBOUR Mohamed lic n°23W02J0953 « NRK » Avertissement AJ

- Affaire n°147 : Rencontre « NRBMarsa – CRBAbou-Hassen » Du 20/02/2024

- Joueurs Avertis :

*BELHADRI Imadeddine lic n°23W02J0833 « NRBM » Avertissement JD

*MADI Abderraouf lic n°23W02J0878 « NRBM » Avertissement AJ

*BAACH Abdelaaziz lic n°23W02J0821 « NRBM » Avertissement JD

*BOUAZZA Bilal lic n°23W02J1284 « NRBM » Avertissement AJ

*BOUAKAZ Mohammed lic n°23W02J0828 « NRBM » Avertissement CD
+ 5.000 DA (Circulaire N°002 décision du Bureau Fédéral le 09/11/2023)

*ASLI Soufiane lic n°23W02J1689 « NRBM » Avertissement AJ

*MESSAOUI Aymen lic n°23W02J0836 « CRBA » Avertissement AJ

Fait Signalé :

***Amende 500 DA pour conduite incorrecte de l'équipe NRBM (ART.130)**

- Affaire n°148 : Rencontre « NSidi-Ziane – USBeni-Haoua » Du 20/02/2024

- Après étude de la feuille de match
- Après lecture du rapport des arbitres (directeur et assistants)
- Après lecture du rapport du commissaire au match

La commission décide

- Joueurs Excl :

*BENAOUDA Adil lic n°23W02J1032 « NSZ » **02 matchs de suspension ferme dont 1 match en sursis + 2.500DA d'amende pour agression envers adversaire (ART.113 et 141)**

*BOUACHE Oussama lic n°23W02J1507 « USBH » **02 matchs de suspension ferme dont 1 match en sursis + 2.500DA d'amende pour agression envers adversaire (ART.113 et 141)**

- Joueurs Avertis :

*DJEZIRI Ayoub lic n°23W02J1474 « USBH » Avertissement AJ

*KHADRAOUI Ibrahim lic n°23W02J1241 « USBH » Avertissement AJ

*REBBOUH Abderraouf lic n°23W02J2257 « NSZ » Avertissement AJ

*SADOUKI Elmansour lic n°23W02J2260 « NSZ » Avertissement AJ

- Affaire n°149 : Rencontre « CMTénès – JSidi-Akkacha » Du 20/02/2024

- Après étude de la feuille de match
- Après lecture du rapport des arbitres (directeur et assistants)
- Après lecture du rapport du commissaire au match

La commission décide

- Joueurs Excl :

*SOUALMIA Houcine lic n°23W02E0026 « JSA » **06 mois de suspension ferme + 5.000DA d'amende pour comportement antisportif envers officiel (ART.112)**

*FODIL Abderrahmane lic n°23W02J0034 « CMT » **04 matchs de suspension ferme + 5.000DA d'amende pour comportement antisportif envers officiel (ART.112)**

- Joueurs Avertis :

*BELABBAS Abdelaziz lic n°23W02J0749 « JSA » Avertissement JD

*AICHOUB Bilal lic n°23W02J1558 « JSA » Avertissement JD

CATEGORIE JEUNES

- Affaire n°150 : Rencontre « NRKaloul – CAFSTénès » (U-19) du 16/02/2024

- Joueur Exclu :

*ELAID Mohammed lic n°23W02J2074 « CAFST » **02 matchs de suspension ferme + 7.000DA d'amende pour comportement antisportif envers officiel (ART.100)**

- Affaire n°151 : Rencontre « CRGuetaibia – ACRBSidi-Abderrahmane » (U-17) Du 16/02/2024

- Joueurs Exclus :

*ZIDANE Mohamed Ridha lic n°23W02J0245 « CRG » **01 matchs de suspension ferme dont 1 match en sursis + 2.500DA d'amende pour agression envers adversaire (ART.95 et 141)**

*RAS-ELMA Abdelhamid lic n°23W02J2050 « ACRBSA » **01 matchs de suspension ferme dont 1 match en sursis + 2.500DA d'amende pour agression envers adversaire (ART.95)**

- Affaire n°152 : Rencontre « FCBBenairia – NSidi-Ziane » (U-17) Du 17/02/2024

- Joueurs Exclus :

*HOUATI Kamel lic n°23W02J1255 « FCBB » **01 match de suspension ferme pour cumul d'avertissements AJ + AJ (ART.87)**

*ZIDANE Ahmed lic n°23W02J2098 « NSZ » **01 match de suspension ferme pour cumul d'avertissements AJ + AJ (ART.87)**

- Joueurs Avertis :

*LATRACHE Abderrahmane lic n°23W02J2093 « NSZ » Avertissement AJ

*OTHMANE ELAKEB Ayoub lic n°23W02J2092 « NSZ » Avertissement AJ

*BOUKHADOUMA Houssam-Eddine lic n°23W02J1246 « FCBB » Avertissement AJ

*MEZOUAR Abderrahim lic n°23W02J1284 « FCBB » Avertissement AJ

DIRECTION DES ARBITRES DE WILAYA
BO N° 14 Saison 2023/2024 - Séance du : 21/02/2024

Membres Présents

M.CHAHED Mhamed Président DAW, Chargé de la Désignation des arbitres

M.ZOUBIRI Abdelkader Chargé de la formation et suivi des arbitres

M.BOURIAH El-Hadj Secrétaire de la commission

M.ALI BOUCHROUR Salah Membre

ORDRE DU JOUR

✓ Courrier

NOMBRES		
TESTS PHYSIQUES		03
CAUSERIES		06
JOURNEE HONNEUR	(SENIORS)	14 ^{ème}
RENCONTRE HONNEUR	(SENIORS)	136
DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR	(SENIORS)	408
JOURNEE HONNEUR	(JEUNES)	09 ^{ème}
RENCONTRE HONNEUR	(JEUNES)	307
DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR	(JEUNES)	307
JOURNEE CATEGORIE	(U-13)	03 ^{ème}
RENCONTRE CATEGORIE	(U-13)	09
DESIGNATIONS DES ARBITRES CATEGORIE	(U-13)	09

Désignation des Arbitres

* La CAW a procédé à l'analyse des feuilles des Matches de la 13^{ème} journée du 16-17/02/2024 et de la 14^{ème} journée du 20/02/2024 du championnat division honneur catégorie Seniors.

* Le CAW a procédé à la désignation des arbitres pour la 15^{ème} journée de championnat division honneur catégories Seniors.

COMMISSION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS
BO N° 14 Saison 2023/2024 Séance du 21/02/2024

Membres Présents

- | | |
|--------------------|-----------|
| ✓ KOUBA Ahmed | Président |
| ✓ KHALAFI Mustapha | Membre |

Ordre du Jour

- ✓ Examen Courrier
- ✓ Désignation

NOMBRE DE JOURNEES			NOMBRE DE RENCONTRES		
JOURNEE HONNEUR	(SENIORS)	14 ^{ème}	RENCONTRES HONNEUR	(SENIORS)	136
JOURNEE HONNEUR	(JEUNES)	09 ^{ème}	RECONTRES HONNEUR	(JEUNES)	307
JOURNEE HONNEUR	(U-13)	03 ^{ème}	RECONTRES HONNEUR	(U-14)	09

**AFFAIRE N°35/S : Rencontre ASMBSobha – WRHay-Bensouna
« Séniors » du 17 Février 2024**

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre Principal;
- Attendu que : la rencontre de Championnat «Séniors »
ASMBS / WRHB programmée le samedi 17/02/2024 à 12H
au Stade de Ouled-Fares ne s'est pas déroulée alors que l'Equipe
ASMBS et les Arbitres officiellement désignés étaient présents aux
lieu et heure prévus de la rencontre;
- Attendu que : de la lecture de la feuille de match et du rapport de
l'Arbitre Principal, il ressort que le non déroulement de la rencontre
est motivé par l'absence de l'Equipe «Séniors» du **WRHB**;
- Attendu qu'il y a lieu de considérer qu'il s'agit d'un forfait délibéré
de l'Equipe du **WRHB** ;
- Attendu qu'en application des articles 62 et 78 du Règlement des
Championnats de Football Amateur et après attente du délai
réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant
effectivement l'absence de l'Equipe **WRHB**, annula la rencontre.
- Attendu que : aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par
le club **WRHB**;

- Par ces motifs, la Commission décide:
- (Articles 62 – 63 du Règlement du Championnat de Football Amateur)
 - (03^{ème} FORFAIT DELIBERE)
 - 1^{ère} forfait pour le club WRHay-Bensouna:
WRHay-Bensouna / AWSChettia du 13/01/2024 (Aff.N°19/S)
BO-N°09 du 21/01/2024
 - 02^{ème} forfait pour le club WRHay-Bensouna:
WRHay-Bensouna / NRBKarimia du 13/02/2024 (Aff.N°33/S)
BO-N°13 du 18/02/2024
 - 03^{ème} forfait pour le club WRHay-Bensouna:
ASMB Sobha / WRHay-Bensouna du 17/02/2024 (Aff.N°35/S)
BO-N°14 du 25/02/2024
- En application de l'Article 63 du règlement de Championnat de Football Amateur paragraphe 1, 2 et 3; le **WRHay-Bensouna est déclaré en forfait général.**
 - Retrait de la Compétition de l'Equipe Séniors et rétrogradation en Division Pré-honneur (Wilaya).
 - Les résultats de l'Equipe du **WRHay-Bensouna** durant la Phase Aller sont maintenus. Ceux (résultats) de la phase retour sont annulés.
 - Amende de Quinze Mille dinars (15.000DA) pour le club

AFFAIRE N°36/S : Rencontre USBeni-Haoua – CAFSTénès
« Séniors » du 16 Février 2024

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre Principal;
- Attendu que : la rencontre de Championnat «Séniors » **USBH / CAFST** programmée le Vendredi 16/02/2024 à 14H30 au Stade de Béni-Haoua ne s'est pas déroulée alors que l'Equipe **USBH** et les Arbitres officiellement désignés étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre;
- Attendu que : de la lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre Principal, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «Séniors» du **CAFST**;
- Attendu qu'il y a lieu de considérer qu'il s'agit d'un forfait délibéré de l'Equipe du **CAFST**;

- Attendu qu'en application des articles 62 et 78 du Règlement des Championnats de Football Amateur et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant effectivement l'absence de l'Equipe **CAFST**, annula la rencontre.
- Attendu que : aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le club **CAFST**;

-Par ces motifs, la Commission décide:

(Articles 62 et 78 du Règlement du Championnat de Football Amateur)

Match perdu par pénalité à l'équipe «Séniors» du Club **CAFST** pour en attribuer le gain du match à l'équipe «Séniors» du Club **USBH** qui marque 3 points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Défalcation de trois(06) points à la catégorie séniors du club CAFST**

- **Amende de Quinze Mille dinars (15.000DA) pour le club CAFST**

-1^{er} forfait pour le club CAFSTénès:

**USBeni-Haoua / CAFSTénès du 16/02/2024 (Aff.N°34/S) BO-
N°14 du 25/02/2024**

**AFFAIRE N°37/S : Rencontre CAFSTénès–ACRBSidi-Abderrahmane
« Séniors » du 20 Février 2024**

- Après lecture des feuilles des matches et rapport d'Arbitre.
- Attendu que : le que les deux clubs ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présents au lieu de la rencontre.
- Attendu que : la rencontre séniors **CAFST – ACRBSA** n'a pas eu lieu suite à l'absence de service d'ordre et du médecin.
- Attendu que : l'article 50 R/G FAF stipule :
Le club recevant (organisateur) est tenu d'obtenir la présence du service d'ordre.
- Attendu que : l'article 21 R/G FAF stipule :
Le club recevant (organisateur) est tenu d'assurer la présence d'un médecin durant toute la rencontre.
- Attendu que : après attente d'un délai réglementaire (15mn), l'arbitre ayant constaté l'absence du service d'ordre et du médecin, annula la rencontre

Par ces motifs, la Commission décide :

- **Match perdu par pénalité à l'équipes seniors du club CAFST pour en attribuer le gain du match à l'équipes du club ACRBSA qui marque Trois (03) points et un scores de Trois (03) buts à Zéro (00).**
- **Amende de Quinze Mille Dinars (5.000 DA) au club CAFST.**

AFFAIRE N°38/J : Rencontres IRJTSobha – CSABAin-Merane

« U-19 / U-17 /U-15 » Du 17 Février 2024

- Attendu que : les trois rencontres jeunes « U-19 / U-17 /U-15» **IRJTS – CSABAM** n'ont pas eue lieu suite à l'absence des trois équipes jeunes « U-19 / U-17/U-15» du club **CSABAM**;
Attendu que : les dossiers de Licences des trois équipes jeunes « U-19 / U-17 / U-15 » du club **CSABAM** n'ont été déposés au niveau de la ligue.

Attendu que : l'article 16 et 17 R/G FAF stipule :

- **Article 16 : Contrat d'assurance**
- **Assurance du club**

Le club sportif amateur est tenu de souscrire une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers et une assurance accident pour les dirigeants, staff technique et joueurs dans ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions au sein du club durant toute la saison sportive.

Le capital décès ou l'indemnité en cas d'incapacité permanente ne saurait être inférieur à un million (1 000 000 DA) de dinars. L'indemnité journalière en cas d'accident doit être au minimum de mille cinq cent (1 500 DA) dinars.

- **Article 17 : Définition :**

La licence est un document officiel délivré par la ligue pour permettre d'identifier tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, Assistant médical, secrétaire de club, et les officiels de la ligue.

La participation aux compétitions est subordonnée à la détention d'une licence valide pour la saison en cours délivrée par la ligue concernée.

- **Attendu que :** le non déroulement des trois matchs est dû à l'absence des Licences et l'Assurance des joueurs des trois équipes Jeunes « U-19 / U-17 / U-15 » du club **CSABAM** constitue une infraction qui doit être sanctionnée.
- **Attendu que :** l'article 121 du RG / FAF stipule : les cas non

prévus par les présents règlements seront traités conformément aux dispositions prévues par les RG / FAF.

- Attendu qu'il s'ensuit qu'au vu des faits qui caractérisent l'infraction commise par les trois équipes Jeunes « U-19 / U-17 / U-15 » du club **CSABAM**, la commission estime qu'ils ne constituent pas un «FORFAIT DELIBERE» engendrant une sanction conformément à l'article 55 RG / FAF Edition 2015 Match perdu par pénalité qui stipule : un match perdu par pénalité est le résultat obtenu à l'occasion d'une décision prise par la FAF ou la Ligue lors d'un Forfait

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité aux trois équipes jeunes « U-19 / U-17 / U-15 » du club **CSABAM** pour en attribuer le gain des trois matchs aux trois équipes jeunes «U-19 / U-17 / U-15» du club de **IRJTS** qui marque chacune Trois (03) points et un scores de Trois (03) buts à Zéro (00).
- Amende de Quarante cinq Mille dinars (45.000DA) pour le club **CSABAM**

AFFAIRE N°39/J : Rencontre FCBBenairia – NSidi-Ziane
« U-19 » Du 16 Février 2024

- Après lecture de la feuille de match ;

- Attendu que : l'équipe jeune « U-19 » du club **FCBB** ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents eu lieu et heure prévus de la rencontre ;
- Attendu que : la rencontre jeune « U-19 » n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeune « U-19 » du club **NSZ** ;
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeune « U-19 » du club **NSZ**, annula la rencontre ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeune « U-19 » du club **NSZ** pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeune «U-19» du club de **FCBB** qui marque Trois (03) points et un scores de Trois (03) buts à Zéro (00).
- **1^{er} forfait : FCBBenairia / NSidi-Ziane du 16/02/2024 pour l'équipe jeune « U-19 » du club NSZ (Aff.N°39/J) BO-N°14 du 25/02/2024**

AFFAIRE N°40/J :Rencontre CRGuetaibia–ACRBSidi-Abderrahmane
« U-17 » du 16 Février 2024

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre Principal ;
- Attendu que : la rencontre de Championnat « U-17 »

CRG / ACRBSA programmée le vendredi 16/02/2024 à 11H au Stade de Ouled-Fares à été arrêtée définitivement à la 82 mn sur le score de 02 – 00 en faveur du club **CRG**.

- Attendu que : cet arrêt de la rencontre fait suite à l'abondant du terrain de la catégorie U-17 du club **ACRBSA**.

- Attendu que : *après attente d'un délai réglementaire (15mn), l'arbitre ayant constaté l'abondant du terrain de la catégorie U-17 du club* **ACRBSA** annula la rencontre.

-Par ces motifs, la Commission décide:

Match perdu par pénalité à l'équipe «Séniors» du Club **ACRBSA** pour en attribuer le gain du match à l'équipe «U-17» du Club **CRG** qui marque 3 points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Amende de quinze Mille dinars (15.000DA) pour le club ACRBSA.**

- **1^{er} forfait : CRGuetaibia / ACRBSidi-Abderrahmane du 16/02/2024 pour l'équipe jeune « U-17 » du club ACRBSA (Aff.N°40/J)**

BO : N°14 du 25/02/2024

HOMOLOGATION

DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE A 13^{ème} Journée : 16-17/02/2024

AWSC	x	CRHB	01	x	00
IRBOF	x	RCHB	01	x	01
ANRBC	x	IRJTS	01	x	03
CSA-ASO	x	NRBK	01	x	00
ASMBS	x	WRHB	-	x	-
CSABAM	x	CAT	LE CLUB CSABAM EST FORFAIT GENERAL		

DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE B 13^{ème} Journée : 16-17/02/2024

CRBA	x	IRBM	02	x	00
CRG	x	NRBM	01	x	00
ACRBSA	x	FCBB	02	x	01
USBH	x	CAFST	03	x	00
JSA	x	NSZ	01	x	00
NRK	x	CMT	01	x	04

DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE A 14^{ème} Journée : 20/02/2024

CAT	x	ASMBS	05	x	00
NRBK	x	ANRBC	07	x	00
RCHB	x	AWSC	03	x	00
IRJTS	x	IRBOF	01	x	02
WRHB	x	CSA-ASO	LE CLUB WRHB EST FORFAIT GENERAL		
CRHB	x	CSABAM	LE CLUB CSABAM EST FORFAIT GENERAL		

DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE B 14^{ème} Journée : 20/02/2024

NRBM	x	CRBA	02	x	01
FCBB	x	CRG	00	x	02
CAFST	x	ACRBSA	00	x	03
NSZ	x	USBH	03	x	04
CMT	x	JSA	02	x	00
IRBM	x	NRK	01	x	01

CATEGORIE JEUNES GROUPE A 09^{ème} Journée 16-17/02/2024

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
CAT	x	ASMBS	00	00	02	00	04	02
CSA-ASO	x	IRBOF	01	00	02	03	04	01
WRHB	x	NRBK	03	04	02	02	05	01
AWSC	x	CSNC	01	02	01	01	07	01
IRJTS	x	CSABAM	03	00	03	00	03	00
RCHB	x	CFJTB					02	01
CRHB	x	EFMMT					NJ	

CATEGORIE JEUNES GROUPE B 09^{ème} Journée 16-17/02/2024

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
FCBB	x	NSZ	03	00	03	01	03	01
NRBM	x	CMT	01	01	01	02	00	00
IRBM	x	JSA	00	00	02	02	03	01
CRBA	x	USBH	03	00	03	01	02	00
CRG	x	ACRBSA	03	00	03	00	08	01
NRK	x	CAFST	05	04	01	02	03	02

CATEGORIE U-13 03^{ème} Journée 17/02/2024

MOF	x	JSBOD	03	x	00
CRG	x	FJTAC	00	x	05
RCHB	x	CAFST	01	x	00

DESIGNATION

DIVISION HONNEUR SENIORS Groupe A

16^{ème} Journée : 01-02/03/2024

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
GHEDAB.S		RCHB * CAT				
BOUMEZREG		CSA-ASO * ANRBC				
BOUKADIR		CRHB * ASMBS				
KARIMIA		NRBK * AWSC				
/		WRHB * IRBOF		LE CLUB WRHB EST FORFAIT GENERAL		
/		IRJTS * CSABAM		LE CLUB CSABAM EST FORFAIT GENERAL		

DIVISION HONNEUR SENIORS Groupe B

16^{ème} Journée : 01-02/03/2024

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
BENAIRIA		FCBB * IRBM				
TENES		CAFST * CRBA				
TADJNA		NSZ * CRG				
TENES		CMT * ACRBSA				
S.AKKACHA		JSA * USBH				
MARSA		NRBM * NRK				

DIVISION HONNEUR SENIORS Groupe A

17^{ème} Journée : 05/03/2024

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
BOUKADIR		CRHB * RCHB				
TAOUGRIT		CAT * IRJTS				
		ASMBS * ANRBC				
O.FARES		IRBOF * CSA-ASO				
/		AWSC * WRHB		LE CLUB WRHB EST FORFAIT GENERAL		
/		CSABAM * NRBK		LE CLUB CSABAM EST FORFAIT GENERAL		

DIVISION HONNEUR SENIORS Groupe B
17^{ème} Journée : 05/03/2024

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
MARSA		NRBM * FCBB				
MOUSSADEK		IRBM * CAFST				
A.HASSEN		CRBA * NSZ				
O.FARES		CRG * CMT				
S.ABDERRAHMANE		ACRBSA * JSA				
A.HASSEN		NRK * USBH				

CATEGORIE JEUNES GROUPE A
11^{ème} Journée : 01-02/03/2024

LIEUX	RENCONTRES	C	H	DATES	ARBITRE
GHDAB.S	RCHB * ANRBC	U-19-17-15	9H-11H-13H		
CHETTIA	AWSC * NRBK	U-19-17-15	9H-11H-13H		
BOUKADIR	CRHB * ASMBS	U-19-17-15	9H-11H-13H		
	WRHB * IRBOF	U-19-17-15	9H-11H-13H		
	CSA-ASO *CSABAM				
TAOUGRIT	CAT * CFJTB	U-15			
GHDAB.S	CSNC * EFMMT	U-15			
EXEMPT	IRJTS				

CATEGORIE JEUNES GROUPE B
11^{ème} Journée : 01-02/03/2024

LIEUX	RENCONTRES	C	H	DATES	ARBITRE
TENS	CAFST * CMT	U-19-17-15	9H-11H-13H		
BENAIRIA	FCBB * JSA	U-19-17-15	9H-11H-13H		
MARSA	NRBM * USBH	U-19-17-15	9H-11H-13H		
MOUSSADEK	IRBM * ACRBSA	U-19-17-15	9H-11H-13H		
A.HASSEN	CRBA * CRG	U-19-17-15	9H-11H-13H		
A.HASSEN	NRK * NSZ	U-19-17-15	9H-11H-13H		

CATEGORIE U-13
05^{ème} Journée : 01-02/03/2024

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRE
TENES		CAFST * CRG		
GHDAB.S		RCHB * JSBOD		
GHDAB.S		FJTAC * MOF		